



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du vendredi 1^{er} septembre 2017 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL.

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Claude FABRE, Xavier LONG, Thomas BETH, Stéphanie ROUX, Sophie GOURCEAUX, Julien BRENIERE, Henriette COLLET, Noredine FRIH, Véronique GENSUL, Eric LIONS

Membres excusés : Claude BLANCHET pouvoir donné à Jean-Marie BARRAL

Membres absents : Isabelle PALMARINI, Sonia MARMUGI, Laurence DESLANDES

Secrétaire de séance : Stéphanie ROUX

ORDRE DU JOUR :

37. Réduction du loyer du bail de la DSP du camping
38. Tarifs cantine 2017-2018
39. Tarifs garderie méridienne 2017-2018
40. Tarifs 2018 repas portés
41. Tarifs 2018 salle des fêtes
42. Tarifs 2018 médiathèque
43. Demande de subvention pratique sportive école, année 2016-2017
44. Demande de subvention pratique sportive école, année 2017-2018
45. Plan de financement travaux réhabilitation thermique
46. Plan de financement microcentrale
47. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
48. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
49. Avenant convention médecine préventive
50. Question diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du lundi 10 avril 2017 est adopté à 10 voix pour et 1 abstention.

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 11 juillet 2017 est adopté à 10 voix pour et 1 abstention.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour.

37. Réduction du loyer du bail de la DSP du camping

Délibération concernant la baisse du loyer de la DSP du camping pour l'année 2017 suite aux travaux réalisés sur les clôtures et portails par les délégataires.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 11 voix.

38. Tarifs cantine 2017-2018

Arrivée Eric Lions, 19h15.

Délibération concernant les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2017/2018.

Suite au nouveau marché, le prix du repas facturé par l'hôpital s'élève à 6,18 € pour l'année 2017/2018 soit une baisse de 0,42€ par rapport à l'année précédente. Le conseil municipal décide que cette baisse de tarifs soit en partie imputée aux usagers. Le tarif est donc baissé de 0,20 € par repas.

Il est rappelé que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

39. Tarifs garderie méridienne 2017-2018

Délibération concernant les tarifs de la garderie méridienne pour l'année 2017/2018.

Ceux-ci restent inchangés.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

40. Tarifs 2018 repas portés

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2018 les tarifs de facturation aux usagers dans le cadre de l'aide sociale à savoir le prix de facturation du repas porté.

Le prix du repas payé à l'hôpital sera de 10,10 euros à partir du 1er septembre 2017, suite au nouveau marché, soit 2 € d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Une discussion a lieu sur le fait d'imputer une partie de l'augmentation aux usagers. Il est décidé d'augmenter de 0,10€ par repas.

Il est rappelé que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.

Délibération adoptée à 10 voix pour, 1 abstention et 1 contre.

41. Tarifs 2018 salle des fêtes

Délibération concernant les tarifs de location de la salle des fêtes. Suite aux investissements réalisés en 2016 il a été décidé d'augmenter le tarif de la location.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 1 contre.

42. Tarifs 2018 médiathèque

Les membres du conseil municipal décident de reconduire les tarifs 2017 en 2018.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 1 contre.

43. Demande de subvention pratique sportive école, année 2016-2017

Depuis 2013, le Conseil Départemental des Hautes-Alpes apporte une aide financière aux communes pour encourager la pratique sportive dans les écoles et notamment la pratique du ski, de la natation, et des activités physiques de pleine nature tels que la voile, l'escalade et le canoë kayak.

Délibération concernant l'année scolaire 2016-2017.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat avec le Conseil Départemental qui a la compétence en matière scolaire et de les renouveler chaque année scolaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

44. Demande de subvention pratique sportive école, année 2017-2018

Délibération concernant l'année scolaire 2017-2018.

Il convient donc d'établir une convention de partenariat avec le Conseil Départemental qui a la compétence en matière scolaire et de les renouveler chaque année scolaire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

45. Plan de financement travaux réhabilitation thermique

La délibération a pour but de définir le plan de financement des travaux de réhabilitation thermique des bâtiments communaux les Aubergeries et les Mathieux.

Il convient de modifier le plan de financement précédent car il a été décidé de ne pas demander la subvention Feader qui impliquait de conventionner avec l'état pour que les logements communaux soient des logements sociaux.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 1 contre.

46. Plan de financement microcentrale

Délibération concernant le plan de financement pour la demande de subvention qui doit être déposé auprès de l'ADEME dans le cadre de l'étude de faisabilité technico-économique pour une microcentrale sur le torrent du Rabioux.

Suite à la présentation des offres une décision doit être prise sur le choix du bureau d'étude. Une réunion sera organisée rapidement afin de revoir les dossiers et de choisir le prestataire.

Délibération adoptée à 11 voix pour et 1 abstention.

47. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

En raison du départ à la retraite de l'agent en charge des repas portés il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent social territorial à temps non complet, à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2017.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

48. Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

En raison du départ à la retraite de l'agent en charge des repas portés qui s'occupe également du ménage il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent d'entretien à temps non complet, à raison de 13 heures hebdomadaires à compter du 18 septembre 2017.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

49. Avenant convention médecine préventive

Monsieur le Maire expose que la collectivité conventionne au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes pour la mise en œuvre de la médecine préventive. Il rajoute que les modalités de cette convention ont été modifiées par avenant prévoyant l'intervention d'infirmiers de Santé au Travail et au tarif afférent à ces nouvelles prestations proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes. Il convient donc d'autoriser le maire à signer cet avenant.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

50. Demande de subvention aménagement du stade

Délibération concernant une demande de subvention après du Conseil Départemental afin de prévoir des aménagements au stade : rénovation de l'éclairage et mise en place de filets de protection.
Délibération adoptée à l'unanimité soit 12 voix.

51. Questions diverses

- L'association syndicale libre d'arrosage des terres de St Marcellin demande à la commune la rédaction d'un bail pour que l'autorisation initiale soit pérennisée. Il y a 34 propriétaires adhérents. Il est précisé que la commune a les droits du captage mais qu'il s'agit d'un terrain privé. La commune va se renseigner auprès des services compétents pour savoir ce qui peut être fait.
- Les éleveurs vallon du Couleau – Soleil bœuf remercient la commune pour le travail effectué sur la cabane d'alpage de Soleil-Bœuf.
- La commune et les éleveurs soulignent le fait que le loup est toujours présent dans les alpages environnants et que cela pose un vrai problème.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21H.

Le Maire,
J-M BARRAL

